

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2018

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Louis SALLES.

Etaient absents et excusés : Franck JUILLET, Nicolas ROLLET, Gaëlle CAZALS et Nadine BOISTARD

Le compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

Dossier Grange

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement de la grange sont soumis à appel d'offres.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les dossiers d'appel d'offres pour la sélection de l'architecte chargé de la réalisation du projet. L'ouverture des plis a eu lieu le 1^{er} octobre 2018 en présence des membres de la commission et de l'architecte du conseil départemental, chargé de faire une synthèse et d'établir un classement des dossiers, en fonction des compétences, des réalisations et du montant des devis.

De cette synthèse, les membres du conseil municipal décident de retenir les 5 premiers dossiers et de rencontrer les architectes pour une analyse plus approfondie et de retenir les 2 premiers afin de les rencontrer et ainsi détenir tous les éléments pour attribuer le marché.

Bâtiments

Suite aux intempéries de l'été (orages, vents), des dégâts de toitures sont à déplorer, principalement sur le logement du groupe scolaire, mais aussi sur les dépendances du logement de Madame PELLIER.

Une indemnité d'assurance pour ces dommages est fixée à 5 044.88 euros.

Les devis des Ets CRETIER ont été validés. Montant 3 700.25 euros HT pour le logement du groupe scolaire.

Cloches église

Le conseil municipal décide de donner un avis favorable à la remise en état du système d'électrification des cloches. Devis entreprise BODET 1 851.60 euros TTC.

Voirie

- Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 18 661 euros HT. Il est prévu la réfection d'une partie du chemin des « Corres » et de la voirie du village « Moret »

Suite aux dégradations exceptionnelles occasionnées sur la voirie par les orages du mai et début juin, un dossier de demande exceptionnelle de DETR avait été déposé.

Madame la Préfète vient de nous signifier une dotation de 5 506 euros à ce titre.

Sècheresse

Le conseil municipal considère que la sécheresse persistante a des conséquences graves sur les constructions par le phénomène de rétraction des sols.

Plusieurs demandes ont été adressées en mairie. Après délibération, le conseil municipal demande à l'unanimité des membres présents, le classement de la commune à l'état de catastrophe naturelle pour ce phénomène de rétraction des sols.

Le conseil municipal considère que les conditions climatiques, et particulièrement la sécheresse qui s'est installée sur la région depuis l'été, affectent les récoltes, les repousses d'herbe et compromettent les semis d'automne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal soutient la demande de la chambre d'agriculture de l'Allier de classer le département sinistré par la sécheresse afin d'apporter une aide aux exploitations touchées par le manque de production et les conséquences engendrées.

Le Relais du Bourg – Multi services

Monsieur et Madame MISSEY nous ont fait savoir que vu les problèmes de santé qu'ils rencontraient et qu'il serait judicieux de recruter un nouveau gérant. Le conseil municipal décide de revoir le contrat de mise à disposition par une baisse du montant de la location et de rechercher un repreneur.

Numérotation du bourg

Suite aux remarques du géomètre du cadastre, le conseil municipal décide d'apporter des modifications à la délibération du 6 juillet 2018 : classement de 5 rues en impasses.

Questions diverses

- Monsieur le Maire a donné le compte rendu de la rencontre avec Madame la Préfète avec laquelle il a abordé les problèmes rencontrés pour la connexion internet et la téléphonie mobile sur notre commune, du salon des Maires de l'Allier et des assises régionales à Lyon.

- Prévision budgétaire 2019 : réfection du chemin de la station d'épuration, création de trottoirs rue Pierre Gay.

- Pour des raisons de sécurité, le propriétaire riverain du carrefour de la D123 et de la voie communale n°3 va faire procéder à l'abattage du chêne jugé dangereux.

- Le conseil municipal décide de l'exploitation forestière des arbres situés sur le chemin communal (ex ligne) de « Vigirière ».

- Désaffectation de la portion de chemin reliant le village de la Chèvre à la RD 25 : une demande d'acte de division par géomètre est en cours afin d'attribuer un numéro à cette nouvelle parcelle ainsi créée.

- Cantine scolaire : présentation du devis concernant l'isolation acoustique intérieure. Après délibération, les membres du conseil municipal décident de ne pas donner suite à ce projet.

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier émanant de l'inspection académique concernant la prévision des effectifs en diminution pour la rentrée 2019.

- Règlementation protection des données : adhésion au service optionnel protection des données à caractère personnel de la communauté de communes Pays de Lapalisse.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de réclamation de Monsieur BOUTONNET et Madame GALON concernant le dossier de permis de construire avicole lieu-dit « La Chèvre ».

- Validation des nouveaux statuts de de l'agence technique départementale de l'Allier (ATDA) modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2018.

- Cérémonie du 11 novembre : commémoration en présence des élèves du RPI.